



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MAI 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.72

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 10 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Patrick DUBLIN pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Bertrand DEBUISSER.

Absent(s) excusé(s) : M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ASSOCIATION DU PERSONNEL DE LA VILLE D'AUCAMVILLE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Exposé :

Le dossier de demande de subvention présenté est complet dans la mesure où l'assemblée générale de l'association a eu lieu le 10/03/2022.

Au regard de l'analyse administrative et financière de la demande de subvention, le Conseil municipal peut délibérer sur l'attribution de la subvention sollicitée.

Il faut noter que dans l'attente de l'assemblée générale, l'association avait sollicité une avance de 7 500€ qui a été approuvée lors du conseil municipal du 8 mars 2022.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,
Vu la délibération du conseil municipal datée du 8 mars 2022,
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 avril 2022,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'attribution de la subvention de 15 229.40 € à l'association du personnel de la ville d'Aucamville.

Article 2 : d'effectuer le versement du solde de la subvention égal à 7 729.40 €, soit 15 229.40 € dont est soustraite l'avance de 7 500€ déjà versée.

Article 3 : d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Le Maire,



Gérard ANDRE